

MODÈLE DE DEVIS RÉGLEMENTAIRE  
 (ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2010)

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur — ou 18 mm en cas de crémation — avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>1 - PRÉPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier...)	260€	312€	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de 100 (nombre) faire-part</li> <li>• Compositions florales</li> <li>• Plaques et articles funéraires</li> </ul>	150€ Apd 15€ Apd 25€	180€ Apd 18€ Apd 30€	Vacation de police  • Publication d'avis dans la presse	20€	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins de conservation</li> <li>• Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile</li> <li>• Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt</li> </ul>	300€  Gratuit  187.50€	360€   225€			
			CHAMBRE FUNÉRAIRE  (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée)  • frais d'admission	Gratuit				

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• frais de séjour en case réfrigérée</li> </ul>	100€	120€		
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• frais de séjour en salon de présentation</li> </ul>	250€	300€		
<b>2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>							
Mise à disposition d'un véhicule funéraire, avec son équipe	187.5€	206.25€					
Housse mortuaire	50€	60€					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forfait de transport</li> </ul>	Inclus						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport pour un trajet de x km aller/retour</li> </ul>	1.25€						
<b>3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cercueil (essence du bois ou autre matériau agréé, forme et modèle), avec cuvette étanche et quatre poignées</li> </ul>	698.11€	837.73€	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne</li> </ul>	inclus			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaque d'identité, apposée sur le cercueil</li> </ul>	Inclus						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capiton</li> </ul>	inclus						
<b>4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>							
Personnel	32.5€/h	39€/h					
<b>5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le</b>							

cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
• Forfait de transport	150€	165€						
• Transport pour un trajet de x km aller/retour	1.25€/km							
Personnel	32.5€/h	39€/h						
<b>6 - CEREMONIE FUNERAIRE</b>								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	150€	165€						
Personnel (dont nombre de porteurs)	32.5€/h	39€/h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition d'un maître de cérémonie</li> <li>• Registre de condoléances</li> </ul>	150€  15€	180€  18€	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de culte</li> <li>• Taxes municipales pour convoi</li> </ul>	<i>Variable suivant le lieu</i>	
<b>7 - INHUMATION</b>								
Personnel pour inhumation	32.5€/h	39€/h						
Creusement et comblement de fosse						• Taxes municipales pour inhumation		
Le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ouverture / fermeture de caveau</li> <li>• démontage /montage de monument funéraire</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'un caveau</li> <li>• Autres travaux de marbrerie</li> </ul>					

<b>8 - CREMATION</b>								
<b>Crémation</b>	<b>427.50€</b>						<b>• Taxes municipales pour crémation</b>	
<b>Personnel pour crémation</b>	<b>39€/h</b>							
<b>Fourniture d'une urne, avec sa plaque</b>	<b>79€</b>							
<b>Le cas échéant :</b> <b>• scellement sur un monument funéraire</b> <b>• dépôt de l'urne dans un columbarium</b> <b>• inhumation de l'urne</b>	<b>39€/h</b>		<b>• Conservation de l'urne au crématorium</b>  <b>• Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)</b>					

- Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leurs publicités et imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L. 2223-32)

Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature (article L. 2223-34)

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)